

## **Compte rendu de l'audience FSU du 8 octobre 2012 au ministère du travail**

Le ministre T. Repentin a placé la réunion multilatérale dans la continuité de la Conférence sociale. Les questions abordées sont la « qualification des jeunes » et « la formation des demandeurs d'emploi ». Le ministre envisage de demander l'accord, par signature, des organisations représentatives. Le ministre a annoncé des réunions dans les régions dans la suite de la conférence sociale sur l'ensemble des sujets.

L'ensemble des organisations se sont exprimées :

### **CFDT**

Il ne faut pas confondre le pilotage politique et le pilotage opérationnel. D'accord pour l'alternance mais ce n'est pas le remède miracle, il faut s'interroger sur le parcours d'accompagnement. Que représente réellement le Pacte ? La CFDT pose la question du revenu des demandeurs d'emploi.

### **FSU**

En préalable 3 inconnues à nos débats :

- La forme et le contenu de la future évolution de la loi de décentralisation.
- Les discussions menées sur la sécurisation des parcours professionnels.
- L'avenir et la forme du service public de l'orientation.

Sur le SPO nous défendons l'idée que les missions d'orientation des jeunes en formation initiale et des adultes dans leur parcours professionnels n'est pas de même nature.

Nous prônons des branches différentes construites avec les coopérations nécessaires.

Ce qui pose la question, entre autre, de la place des Régions dans ce service public de l'orientation.

Politiques de formation professionnelle et rôle des acteurs.

« Pacte régional de réussite éducative et professionnelle », Sur ce sujet, nous rappelons le rôle central des régions en terme de formation professionnelle et d'apprentissage mais également la nécessité d'un pilotage national des politiques.

Claudy Le Breton pointe lui même la « Nécessité d'une plus grande intention de l'Etat »

Rôles respectifs de CCREFP et de CNPPtlv, notamment en champs de responsabilité sur l'évaluation des politiques et des moyens attribués pour ces évaluations. Où en est le fonctionnement du Conseil National ?

La question des publics : pointer les sans qualification (- 150 000 sortis sans diplômes, 47 000 sont sans qualification, c'est-à-dire n'ont pas terminé n parcours de formation). Ceci demande des traitements différents de ces différents jeunes.

Apprentissage : contrat de travail, et donc engagement de l'entreprise.

Accès à la qualification, préparation ou re-préparation pour entrer dans un parcours de qualification, la question du raccrochage.

Alternance : concerne l'ensemble des formations professionnelles initiales ; sous statut scolaire,, apprentissage et contrat de qualification.

### **CGE-CGC**

Satisfait de la saisine des partenaires sociaux. L'alternance représente l'accès à un premier niveau de qualification, que faire pour les autres ? Pose la question du prélèvement unilatéral.

### **ARF**

Il existe un ensemble de forme d'alternance, mais l'apprentissage est un contrat.

L'ARF se positionne contre les dispositifs de la loi Cherpion et d'autres mesures.

Favorable à la mise en œuvre de relais entre FI et FC.

Il faut revoir les COM et obtenir l'engagement des grandes entreprises et du secteur public au niveau 5. La région est une centrale d'achat en matière de formation, elle intervient sur les OPCA et les OPACIF, mais il y a un manque de lisibilité.

Sur une banque nationale de données, il faut faire attention à l'éthique, pas de privé, quel contrôle ? Mise en garde contre les « margoulins ».

### **MEDEF**

Sur ces questions, il faut une vision globale, la multiplication des consultations est facteur de flou.

2 points :

- enjeux de compétitivité

- ne pas se focaliser sur les niveaux V et IV.

Il faut une réflexion globale sur l'évolution de l'alternance, et préserver la diversité.

Il faut une solution pour chaque jeune.

Ce n'est pas la coordination qui crée l'emploi mais la croissance, le MEDEF met en garde contre les effets négatifs du PLF.

Il demande ou l'on va en matière de décentralisation, et demande une coordination Etat/Régions/Partenaires sociaux. La Région est un régulateur en matière « d'achat » d'apprentissage.

Sur les demandeurs d'emplois, le MEDEF demande que les conseillers de pôle emploi aient accès à l'ensemble des outils, il demande qu'il n'y ait pas de transfert d'achat de formation vers les pôles emplois.

### **FNSEA**

L'agriculture intervient aussi dans la formation initiale, en particulier dans l'alternance, par exemple dans le MFR.

La FNSEA est le seul représentant des employeurs représentatifs.

Il faut préserver les spécificités des branches. L'agriculture est un terreau en matière d'emploi.

### **GRES**

Représente l'économie sociale. Il y a moins de jeunes que dans les autres secteurs. Fait état d'un rapprochement cadre scolaire/monde pro, sous forme notamment de parrainage.

### **Artisanat**

Note les besoins de ce secteur en terme d'emplois. D'accord avec un pacte régional, mais demande de mobilité.

### **CGPME**

Il faut mieux promouvoir la POE et développer l'apprentissage et le contrat de pro dans le cadre d'une coopération Etat/Régions/Partenaires sociaux.

### **CCI France**

La CCI rappelle qu'elle est le deuxième formateur de France et que l'apprentissage est un contrat de travail

### **Chambre du Métier et de l'artisanat**

L'orientation est fondamentale, les CMA ont toute leur place dans le SPO. L'apprentissage est une forme de pré-emploi.

**Réponses du Ministre :**

*Nouvelle réunion dans 1 mois (mi-novembre)*

*Les questions posées se traitent dans les plateformes qui seront proposées.*

*Elles sont apportées par d'autres dispositifs.*

*Ne pas attendre les textes parus.*

*Comment être plus efficace à droit constant.*

*- plan de formation des demandeurs d'emploi*

*- qualification des jeunes.*

*Créer les conditions de la confiance.*

*Ce qui se discute autour :*

*- CIF ?*

*- Plan de formation et GPEC (sécurisation de l'emploi)*

*- Contrats de génération*

*- Décentralisation : pas arbitrée. Confier aux régions des blocs de compétence (FP et apprentissage)*

*Chef de file : mais pas de décentralisation d'outil de gestion paritaire.*

*Politique de l'emploi (Etat) et FP (Régions)*

*Orientation : interministérielle.*

*Coordination et échange de bonnes pratiques sans prendre ses spécificités. Pas de mise en cause du statut mais travailler ensemble.*

*Diminuer par 2 en 5 ans le nombre de jeunes sans qualification. Egale dignité des voies. Mais apprentissage voie pour l'emploi, voie spécifique ...*

*Rendez-vous au printemps prochain.*